

tions ordinaires d'occupation, etc., livrer au commerce tout le bois qu'elle aura enlevé, soit sur ses défrichements, soit sur les chemins qu'elle a fait ouvrir. Elle a plus de titre qu'un simple colon à ce permis du gouvernement, parce qu'elle construit des moulins, des manufactures, des maisons solides, sur le terrain ainsi défriché. Les bois qu'elle pourrait actuellement enlever ne représenteraient pas la dixième partie du montant des dépenses d'installation. Car, advenne que pourra, les travaux faits à Metgermette auront toujours une valeur considérable. Le Gouvernement ne peut exiger de meilleures garanties pour la durée d'un établissement. Il a paru le comprendre ainsi, lorsque l'hon. M. Fortin lui permettait de faire ses chemins, à même les deniers du premier versement du coût total des terres. L'hon. M. Malhiot en sursoyant le terme d'installation des colons français paraît disposé à accorder protection et faveur à la colonie. Il serait, de fait, extrêmement regrettable de forcer M. Vannier à laisser se détériorer et pourrir sur place, les bois marchands qu'il a retirés de ses défrichements et qui n'attendent qu'un permis pour être livrés au commerce. Les plus grandes précautions ne sau-

raient prévenir la carie de certains bois coupés en grumes ou équarris, s'ils sont exposés à l'air pendant des années. Autant alors de perdu, et pour le colon et pour l'industrie et pour le commerce.

Au point de vue commercial, la Société Franco-Canadienne, transportant ses bois directement en France, devra créer de nouvelles relations avec ce pays, considération qui doit avoir un certain poids, non-seulement auprès de notre gouvernement local mais même auprès du cabinet d'Ottawa. Les deux pouvoirs devraient s'entendre dans un but d'intérêt commun, pour prêter leur protection à la colonie, et lui accorder aide et faveur. Déjà, le gouvernement de Québec a fait beaucoup. Celui d'Ottawa, qui dispose de fortes sommes pour l'immigration, saura sans doute trouver moyen d'en distraire une faible part au profit de cet établissement si bien commencé et si énergiquement soutenu. Nous pourrions ainsi étouffer les plaintes et les récriminations qui s'élèvent contre nos agents et qui peuvent avoir pour effet de discréditer notre pays en France.

A. N. MONTPETIE.